Semaine 1, - Janvier 2017
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

DGFIP 44

CAMPAGNE DE MUTATIONS

La campagne 2017 est ouverte. Votre demande doit être déposée le 20 janvier 2017 au plus tard.

C'est un exercice qui a de lourdes incidences sur votre vie professionnelle.

Deux permanences *FO* pour vous y aider :

- VERSAILLES : lundi 9 janvier (aprèm) sur place ou par téléphone 02 40 20 76 56
- CAMBRONNE : mardi 10 janvier (journée) sur place ou par téléphone au 02 51 12 87 07

Nous restons disponibles chaque matin (sauf le mercredi) :

- Cambronne : les lundis et vendredis
- Versailles les mardis et jeudis

RIALTO MEMO : DU PIPEAU ?

Un nouveau module RIALTO MEMO a été élaboré par la DGFiP suite au rejet massif du module "Investigations" de RIALTO, de surcroît conforté par l'avis d'experts ergonomes.

La DGFiP affirme que la partie mémorisation a été allégée, que des évolutions ergonomiques ont été apportées et que seule la partie mémorisation est obligatoire, la partie méthodologie devenant facultative.

Pour *FO*, cette suite conserve obstinément les mêmes caractéristiques :

- perte d'autonomie,
- aspect chronophage et lourd,
- normalisation du contrôle,
- finalité incertaine de l'application,
- risque avéré à ce que les zones facultatives se transforment rapidement en obligatoires !

Fort du constat de rejet très largement majoritaire de la part des vérificateurs et des chefs de brigades, *FO* exige le gel immédiat du déploiement de l'application à compter du 1er janvier 2017.

Dans ce contexte, *FO* soutiendra toutes les initiatives locales, y compris le boycott de l'application.

INDEMNITÉ MENSUELLE DE TECHNICITÉ

DE VRAIES AVANCÉES... AU MOINS SUR CE DOSSIER !

Après le groupe de travail du 28 novembre (voir *FO*-Hebdo n°49-2016 sur notre site), *FO* a pris connaissance de l'arbitrage ministériel sur l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité et son calendrier de mise en œuvre, au Comité Technique du 12 décembre.

	Centrale, DGCCRF, INSEE, DGE, SCL	Douanes	DGFiP	AFIP
actuellement	59,95 €	76,50 €	101,98 €	89,48 €
01/01/17	79,50 €	87,77 €	106,76 €	94,26 €
01/01/18	94,26 €	94,26 €	106,76 €	94,26 €

FO a toujours revendiqué une harmonisation et une revalorisation de l'IMT pour tous les agents gérés par Bercy, ainsi que l'intégration de la prime de 100€ brut dans cette indemnité.

La décision présentée par le Secrétaire Général se rapproche au final des demandes de *FO* :

- Harmonisation pour tous, en maintenant toutefois la spécificité de l'intégration dans l'IMT de la prime de fusion, créée en 2009, à la DGFiP,
- Intégration, dès 2017, de la prime de 100€ brut dans l'IMT (actuellement octroyée au bon vouloir du ministre),
- Revalorisation générale de l'IMT

FO a demandé qu'à l'avenir la revalorisation de l'IMT soit, au minimum, corrélée au coût de la vie.

De même, il nous apparaît urgent de corriger une aberration dans le dispositif, à savoir qu'il est impératif de terminer sa carrière dans une direction du ministère pour percevoir les droits à pension liés à cette indemnité.

Il est anormal qu'un agent qui cotise à un taux de 20% sur cette indemnité, ne puisse pas bénéficier de ses droits, en raison d'une fin de carrière, volontaire ou imposée, hors Ministère des Finances.

_FO_ acte positivement cette annonce, suffisamment rare ces derniers temps, pour être mentionnée. Mais, _FO_ la prend pour ce qu'elle est : un mieux indemnitaire, et rien de plus ! Il faudra bien plus que quelques euros, pour modifier notre perception des orientations ministérielles.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)